

DÉCISION N^o : 2008-MC-0219

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 1132709

DOSSIER N^o : 27865

Objet : Capital Above inc.

Demande de visa de modification

Vu la demande présentée le 6 février 2008;

vu les articles 14 et 27 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus*;

vu l'Instruction générale 41-601Q, *Les Sociétés de capital de démarrage*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus modifié et redressé daté du 7 février 2008 du prospectus daté du 8 novembre 2007 concernant le placement :

1. de 9 425 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action;
2. d'une option de rémunération auprès du placeur pour compte permettant d'acquérir 942 500 actions ordinaires prix de 0,20 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date d'inscription des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX;
3. d'options d'achat d'actions auprès des administrateurs et membres de la direction de Capital Above inc. leur permettant d'acquérir 1 057 500 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action pour une période de 5 ans.

Le visa prend effet le 12 février 2008.

(s) *Patrick Théorêt*

Patrick Théorêt

Chef du Service du financement des sociétés

MS/il